



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :
Mme Chantal Brunner
Présidente du Conseil communal
☎ 032 886 43 96 📞 079 418 05 21

Référendum sur la vente de la patinoire – Le peuple votera le 29 novembre

Madame, Monsieur,

L'arrêté du Conseil général du 2 mars 2015 concernant la vente à la société à créer CPF SA de la patinoire et du local technique sis sur la parcelle n° 1989 du cadastre de Fleurier et autorisant le Conseil communal à signer un mandat de prestations avec CPF SA a fait l'objet d'un référendum.

L'arrêté validant ce référendum a paru dans la Feuille officielle du jeudi 30 avril 2015. Il fait état de 999 signatures dont 969 valables et 30 nulles.

Bien que persuadé du bien-fondé de cette vente approuvée par le Législatif communal, le Conseil communal relève que le Souverain a utilisé ses droits démocratiques, en exerçant celui du référendum facultatif. Cela atteste que la démocratie fonctionne bien dans notre pays et qu'elle est précieuse pour sa population.

Lors de sa séance du 6 mai, il a fixé la date de la votation au **dimanche 29 novembre 2015** et conformément à l'art. 6g de la loi sur les droits politiques (LDP) du 17 octobre 1984, l'a annoncé à la Chancellerie d'Etat. Dans le cas où il n'y aurait finalement pas de votation cantonale le 29 novembre, la votation sur le référendum sera maintenue à cette date.

En sus du bulletin d'information (Vot'info) qui sera adressé aux électrices et électeurs, le Conseil communal organisera un débat à la salle Fleurisia cet automne.

Avec nos cordiaux messages.

Val-de-Travers, le 13 mai 2015
LE CONSEIL COMMUNAL

